



Contrats aidés et centres sociaux : mobilisons-nous !

- Argumenter
- Proposer
- Peser

Septembre 2017





Gel des emplois aidés, premiers positionnement du réseau

L'annonce du gel immédiat des financements des emplois aidés, dès le second semestre 2017, et d'une diminution drastique en 2018 impacte les associations et les collectivités locales. Notre réseau des centres sociaux est directement concerné.

La suppression immédiate des emplois aidés va avoir des conséquences importantes en termes d'organisation mais aussi sur le plan économique et humain pour de nombreuses structures. Le temps de la réflexion et le dialogue avec l'ensemble des acteurs de notre réseau s'ouvre, alors que cette question est importante et que ces décisions gouvernementales ont un impact fort dans la vie des habitants mais aussi des centres sociaux.

Nos premières réactions

Nous avons choisi de réagir dans un premier temps auprès du premier ministre et de la ministre du travail par une réaction conjointe SNAECISO, ACEPP et FCS. Avec ces 2 partenaires, nous proposons un plan d'action en 4 points :

- Contacter les parlementaires de votre circonscription pour leur faire connaître votre inquiétude – face à la brutalité de cette décision – et l'impact de cette mesure en matière d'emploi au niveau territorial (courrier en annexe),
- Transmettre rapidement à vos fédérations locales les informations permettant d'évaluer le nombre de postes qui en l'état actuel ne seront pas renouvelés. De nombreuses fédérations ont déjà engagé le recueil des infos !
- Alerter les services de votre Direccte sur les difficultés immédiates que cette décision va engendrer,
- Recueillir – sur le terrain – des témoignages de personnes concernées par les emplois aidés qui peuvent parler de l'intérêt de ceux-ci dans leur parcours.

Nos propositions

Dans un second temps, la FCSF a transmis une note au cabinet du premier ministre, reprenant nos positions et ouvrant des perspectives sur une réflexion à mener avec l'Etat.

Voici les 4 propositions :

- Un **moratoire** (un délai) sur les contrats en cours pour permettre de gérer les situations humaines, les parcours de formation en cours
- Une **concertation rapide** pour envisager des évolutions – nous sommes des acteurs de l'accompagnement des personnes agissant en proximité dans les territoires. Nous pouvons contribuer à la réflexion à venir. Nous avons des compétences, des approches spécifiques et innovantes à proposer sur les questions de formation.
- Les centres sociaux sont prêts à **expérimenter** sur les territoires : inventons des nouveaux dispositifs ensemble qui répondent aux défis d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi !
- La question des emplois aidés soulève effectivement – pour une bonne part – la question du **financement** des centres sociaux par l'Etat et les collectivités publiques. Une réflexion est à mener avec l'Etat et les collectivités sur les modes de financement de nos actions utiles au développement des territoires. De notre côté, nous avons engagé avec le réseau une réflexion approfondie sur nos modes de financement depuis près d'un an.

Pourquoi un Kit ?

Ce kit se veut un point d'appui pour vous, fédération ou centre social, qui voulez agir sur le plan local, départemental ou régional. Il est composé de plusieurs fiches destinées à vous aider à recueillir des éléments chiffrés ou des témoignages, pour appuyer vos démarches ou celle de votre réseau auprès des parlementaires de votre circonscription.

Des changements importants sont en cours. C'est ensemble que nous trouverons les stratégies communes pour affirmer nos convictions, nos façons de faire avec les habitants dans les territoires.



Fiche 1

Sur le plan national, premier panorama

Emplois aidés dans les centres sociaux : quelques données chiffrées

(issues de l'observatoire national des centres sociaux SENACS - données 2016 basées sur 2000 centres sociaux)

2237 centres sociaux agréés par la CAF fin 2016

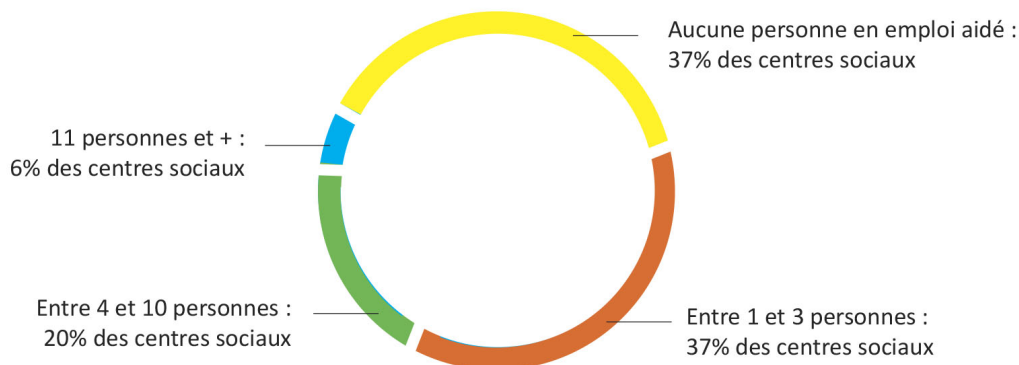
55605 : nombre de salariés dans les centres sociaux

6910 : nombre de salariés en contrat aidé

Part des salariés dans les centres sociaux en contrat de droit commun / contrat aidé



Nombre de personnes avec un emploi aidé dans les centres sociaux



6910 C'est le nombre de salariés, dans les centres sociaux qui bénéficient d'un emploi en contrat aidé, soit plus de 12% des employés. Animation, accueil, entretien, développement social ... les personnes accueillies font partie intégrante des équipes et y jouent souvent un rôle clé : elles apportent une véritable plus-value au côté des autres professionnels et des bénévoles dans des secteurs d'activités très divers : vieillissement, santé, logement, enfance ...

Elles contribuent effectivement au développement de services utiles aux territoires et permettent la prise en compte de leurs évolutions, elles améliorent souvent la qualité du service ou du projet collectif.

Si 37 % des centres sociaux n'accueillent pas de personnes en emploi aidé, 37 % en accueillent régulièrement en petit nombre avec un véritable objectif d'accompagnement. Notons également que 6 % des centres sociaux ont une **activité d'insertion par l'économique** sur les territoires.

Au-delà du fait que l'emploi aidé débouche parfois sur un emploi pérenne au sein du centre social, il permet le plus souvent une stabilisation d'une situation familiale, une reconnaissance sociale, l'enrichissement d'un réseau social, un sentiment d'utilité, une reprise de confiance en soi, un repérage de ses potentiels, la capacité de se projeter à nouveau dans un projet professionnel.

Cette utilité sociale est aussi, rappelons-le, facteur de remobilisation, de motivation, de confiance en soi pour les personnes.

Le centre social joue ici un rôle d'insertion sociale et professionnelle souvent primordial. De plus, de

nombreux centres sociaux sont implantés dans des quartiers en politique de la ville ou encore en milieu rural. Ces territoires sont souvent en difficulté et les emplois y sont peu nombreux. La proposition d'un emploi aidé est ainsi une possibilité d'emploi de proximité et peut aussi favoriser les conditions, à terme, d'une plus grande mobilité géographique.

La grande majorité des centres sociaux accueillent ces personnes en lien avec un projet social qui promeut l'accompagnement des personnes, le développement de leur pouvoir d'agir et des parcours d'insertion sociale et professionnelle adaptés.

Sans occulter les insatisfactions et les dérives possibles liées aux emplois aidés, nous savons que la majorité des accueils de personnes en emploi aidé produit donc des effets positifs pour les personnes et pour les centres sociaux.

Emplois aidés, de quoi parle-t-on ?

Les contrats aidés sont des contrats de travail spécifiques destinés prioritairement à des personnes en difficulté sur le marché du travail, pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides et exonérations. Ils relèvent du secteur marchand ou du secteur non marchand.

C'est le cas des CUI, CAE contrats d'avenir....

Plus d'infos :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1812>



Fiche 2 - Connaître

Où trouver les informations permettant de connaître le nombre de personnes en emploi aidé dans son réseau ?

Pourquoi ?

- Pour connaître le poids et la nature des emplois aidés dans nos structures sur le plan local, départemental, national ;
- Pour appuyer notre argumentation et nos échanges sur des données objectives.

Comment ?

■ Par notre observatoire des centres sociaux : SENACS

<http://www.senacs.fr/>

- **Données 2014 :**

Dans questionnaire 2015 - 2016

Thématique emplois

Question 10 : nombre d'emplois aidés dans chaque centre social avec une échelle de 0 à 20

Question 10 a : nuage de mots sur les postes occupés par les emplois aidés

- **Données 2015 et 2016**

Dans questionnaires 2016 – 2017

Thématique emplois

Question 1 a : nombre d'ETP pour les emplois aidés

Question 9 : nombre de salariés en emplois aidés

Question 10 (statistiques détaillées) : Nombre de salariés en CAE-CUI, en contrats d'avenir et nombre d'ETP correspondants

Thématique finances

Question 14 : montant des aides à l'emploi et exonérations de charges de l'Etat

■ Par notre branche professionnelle : ALISFA

Vous pouvez également trouver des éléments relatifs à la **branche professionnelle ALISFA** sur le site : www.cpnef.com

Sur l'onglet : Observatoire, Panorama/notes de cadrage, vous trouverez sur cette page, la note de cadrage nationale (données 2014 – voir « emplois aidés » page 20) ainsi que des notes régionales.



Fiche 3

Ecouter les personnes concernées, leur parcours et point de vue

L'un des arguments posés pour expliquer le gel et la diminution des emplois aidés est de pointer leur inefficacité dans la lutte contre le chômage et en termes de tremplin pour l'insertion professionnelle, tout en insistant sur le coût de ces emplois.

Il peut être intéressant, en vue d'une rencontre avec vos parlementaires, de pouvoir appuyer votre propos sur des témoignages de personnes salariées dans le cadre de contrats aidés comme de responsables de structures.

Pourquoi ?

- Pour montrer l'effet tremplin et les plus-values des contrats aidés sur les parcours de personnes (et pas uniquement l'insertion professionnelle)
- Pour montrer l'utilité sociale et économique des emplois pour le projet du centre et du territoire
- Pour mettre à jour des effets négatifs voire des dérives, que des propositions pourraient faire évoluer.

Comment ?

Voici quelques exemples de questions qui peuvent être posées aux personnes :

- L'emploi aidé vous a-t-il permis d'avancer dans votre parcours professionnel ? Pourquoi ?
- Cet emploi vous a-t-il permis d'avancer dans votre vie ? Dans quels domaines ?
- Avez-vous été formé pendant votre emploi ?
- Est-ce que cet emploi vous a ensuite ouvert des portes ?
- Comment et par qui avez-vous été accompagné ? Qu'est-ce que ça vous a apporté ?

Et quelques questions aux directeurs de centres sociaux :

- Qu'est que l'emploi aidé a apporté à la personne, en termes d'insertion ? De confiance et de cheminement ? D'utilité ?

- La personne a-t-elle bénéficiée d'un accompagnement, d'une formation ?
- Qu'est-ce que la personne a apporté au centre social, aux habitants ou au territoire ?

Pour restituer ces témoignages :

Le témoignage est plus fort si vous reprenez des phrases et expressions de la personne. Il sera lu ou entendu s'il est restitué en quelques lignes (entre 5 et 10 lignes maxi) ou quelques mots qui racontent « l'histoire » de la personne. Il ne s'agit pas de montrer que « tout est beau », on peut aussi dire des points de difficultés (en ouvrant sur des propositions...)

Un exemple de témoignage :

Natacha, salariée du centre social XX, à XX

« J'avais 40 ans quand j'ai rencontré les gens du centre social et qu'ils m'ont proposé un emploi aidé. Je venais de vivre un parcours de différents remplacements dans l'administration et une séparation. J'étais seule avec mes deux enfants.

Ces deux années m'ont permis de me projeter à nouveau. Ça m'a donné le sentiment d'être utile et surtout une sécurité financière. J'ai aussi découvert un univers que je ne connaissais pas. Ça a été une vraie révélation.

Après mes deux ans d'emploi aidé, on m'a proposé un CDI dans le centre social. Depuis, je suis à nouveau disponible dans ma tête, j'ai envie de m'investir et de construire ».

Contact :

Vous pouvez envoyer vos témoignages à l'adresse suivante : denis.tricoire@centres-sociaux.fr
Ils seront utiles pour nos démarches nationales.



Fiche 4

Rencontrer vos parlementaires

Dans la suite de la campagne lancée cet été « Les députés entendent parler de nous ! » nous vous proposons de poursuivre les rendez-vous avec les députés – et ce, dans un double objectif.

Pourquoi ?

- Pour connaître (nos députés) et nous faire connaître,
- Présenter nos désaccords et nos propositions concernant les emplois aidés

Les rencontres avec les députés doivent donc pouvoir servir à engager un échange sur nos projets, à créer le lien... tout en abordant l'actualité du moment liée aux emplois aidés.

La FCSF, de son côté engage une série de rendez-vous au plan national – nous rencontrons, par exemple, Madame Bourguignon (présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale) dès début octobre.

Dans la continuité du document que nous vous avons envoyé cet été, vous trouverez ci-après quelques conseils dont vous pourrez vous inspirer si vous le souhaitez pour préparer au mieux ces rencontres dans votre réseau, et en partager avec nous les fruits.

Comment ?

Y aller ... concrètement

La plupart des parlementaires ont un-e attaché-e parlementaire dans la circonscription pour garder le contact avec les habitants, ainsi qu'un-e attaché-e parlementaire à Paris pour travailler sur les dossiers et dans les commissions ad hoc.

Notre proposition est que vous puissiez demander un rendez-vous pour être reçu dans la circonscription. Peut-être l'avez-vous déjà fait, d'ailleurs... Ce rendez-vous doit être une occasion de connaître votre député, de se faire connaître et partager quelques

messages forts.

La question des emplois aidés ne doit pas être centrale – mais plutôt un des messages que vous voulez porter !

En fonction de l'accueil qui vous aura été réservé, et en complément ou en appui des liens que vous nouerez sur le plan local, nous pourrions reprendre contact au niveau national pour conforter les relations ou des opérations comme nous avons pu en faire il y a quelques années : petit déjeuner parlementaire, groupe de travail ...

Eventuellement, si vous sentez une bonne accroche vous pouvez prévenir que votre fédération nationale sera intéressée pour un futur rendez-vous.

C'est important, car ce rendez-vous est aussi une occasion de recueillir toutes les coordonnées qui permettront de recontacter ultérieurement les députés et leurs attachés parlementaires : noms et prénoms, adresses électroniques, numéros de téléphone (permanence en circonscription, à l'assemblée).

Enfin, nous vous proposons de partager ces informations en retournant à la FCSF la fiche ci-jointe ou remplissant le formulaire en ligne :

<https://goo.gl/forms/g9dBISkvJ-bOt2IBr1>

Quelques préconisations (si besoin ...)

- En amont du rendez-vous, si plusieurs centres sociaux sont concernés par un même député, pensez à vous organiser pour parler d'une même voix en lien avec votre fédération ;
- Ne pas se présenter au rendez-vous trop nombreux (2 à 3 personnes suffisent) ;
- Se répartir les rôles ;
- S'intéresser tout d'abord à votre interlocuteur : comment il se sent dans la fonction, arrive-t-il à s'organiser, d'où vient-il, à quelles commissions il participe à l'Assemblée nationale ;

- Plutôt que de lui présenter le centre social de façon générale, lui parler plutôt d'une action, d'une activité, d'un événement qui vous a enthousiasmé, qui est la marque de votre réussite ;
- Ne rien lui demander lors de ce premier rendez-vous (soutien financier ...) ;
- L'inviter à venir, prendre date si possible ;
- Inscrire votre centre dans une dimension départementale, régionale (pour les régions avec une union régionale) et nationale (FCSF, SENACS, Agrément CAF ...).

Concernant les emplois aidés : lui présenter quelques chiffres concernant votre centre social mais aussi votre département/région ou les données nationales (voir fiche 2). Témoignez de l'intérêt des emplois aidés pour votre structure mais aussi pour les personnes que vous accueillez. Vous pouvez vous appuyer sur les 4 propositions que nous avons faites au premier ministre avec une double posture : dénoncer la brutalité des décisions et l'impact de celles-ci pour les personnes et les structures mais aussi proposer ! (voir les 4 propositions en fiche 1). Si nous sommes convaincus que les différents dispositifs d'emploi aidés sont potentiellement utiles pour de nombreuses personnes dans leur parcours, nous pensons qu'il faut également affirmer que les dispositifs sont parfois détournés.

Contacts :

Pour toutes demandes ou pour nous tenir informés de vos rendez-vous avec les parlementaires, vous pouvez contacter :

Jean Luc Grolleau (mission Influence pour la FCSF) :
jeanluc@fedecentressociauxlr.org

Alain Cantarruti :
alain.cantarutti@centres-sociaux.fr



Annexe : proposition de courrier aux parlementaires

Adresse député/e, sénateur/trice

A xxx, le xxx

Objet : Demande de rencontre autour de l'avenir des contrats aidés

Madame/Monsieur la Députée/le Député,

Madame/Monsieur la Sénatrice/le Sénateur,

Inquiets des dernières annonces faites par les membres du Gouvernement sur la réduction du nombre d'emplois aidés dès cette fin d'années 2017, nous tenions à vous alerter sur les conséquences d'une telle mesure sur les centres sociaux, crèches et associations de développement social local. Ces annonces ont été faites sans qu'aucune concertation avec les représentants du monde associatif n'ait été faite au préalable.

Nous nous étonnons des arguments donnés, notamment quant à l'efficacité de ces contrats. Nous ne pouvons imaginer que celle-ci ne soit mesurée que par l'unique prisme du nombre de CDI signés à l'issue du contrat aidé. Cela serait méconnaître les difficultés rencontrées par les personnes éloignées de l'emploi et dont le contrat aidé à juste titre pour vocation une insertion sociale et professionnelle accompagnée. S'il suffisait de donner une formation aux personnes éloignées de l'emploi pour que celles-ci en trouvent une, il nous semble que les Gouvernements successifs auraient mis en place des mesures en ce sens depuis longtemps.

Stabilisation d'une situation familiale, reconnaissance sociale et enrichissement d'un réseau social, sentiment d'utilité accompagné de reprise de confiance en soi, travail en équipe, repérage de ses potentiels et occasion de se projeter dans un projet professionnel à moyen terme, c'est bien tout cela que permet l'insertion et un retour à l'emploi via le dispositif des emplois aidés. C'est faire porter à ceux qui accueillent et accompagnent ces concitoyens une lourde responsabilité alors que les études montrent que le passage en emploi aidé permet de « remonter dans la file d'attente » des demandeurs d'emploi. Le manque d'insertion professionnelle reste bien le problème structurel du nombre d'offres d'emploi sur certains bassins d'emploi.

Par ailleurs, ces salariés en contrats aidés contribuent dans nos associations aux missions qui leur sont confiées. Certaines de nos activités seraient donc remises en cause par une restriction subite et drastique du nombre de contrats. En effet, qu'il s'agisse de l'accueil périscolaire, de l'accueil des jeunes enfants ou de l'animation d'activités favorisant le développement du lien social sur le territoire, nombre de missions qui nous incombent ne pourront être remplies dans des conditions décentes. Les conséquences seront importantes pour les personnes qui bénéficient des services des associations dans des secteurs déjà en tension. Le mécanisme est simple, moins de salariés dans une crèche entraîne moins d'enfants accueillis.

Le phénomène de yoyo ou de stop & go que subissent les associations depuis des années est très déstabilisant pour ces organisations qui doivent assurer une pérennité et une continuité de service sur leur territoire dans un contexte de mise en cause sine die des engagements de l'Etat.

Le dispositif des emplois aidés n'est pas une politique unilatérale de l'Etat, il ne peut exister sans l'engagement des organismes d'accueil et d'équipes prêtes à accompagner ces personnes en insertion. La conception que nous nous faisons du partenariat est d'associer les parties prenantes à une réflexion commune. Nous ne remettons pas en cause le fait que le dispositif nécessite d'être revu. Mais cela ne peut se faire brutalement, sans concertation et sans mesurer les impacts sur les services qu'apportent nos associations en direction de la population, notamment dans des quartiers sensibles où les services de l'Etat ne sont mêmes plus présents.

Ces mesures, cumulées à la baisse des dotations aux collectivités territoriales, vont entraîner des conséquences en matière de cohésion sociale qui auront rapidement un coût supérieur à l'économie visée.

Nous tenions à vous alerter de cette situation avant que vous ne vous prononciez sur le projet de loi de finance 2018.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces éléments et pour réfléchir à tout dispositif permettant d'améliorer l'emploi.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur la Députée/le Député, Madame/Monsieur la Sénatrice/le Sénateur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Signature association



Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

10, rue Montcalm - BP 379
F-75869 Paris Cedex 18
<http://www.centres-sociaux.fr>

Tél. 01 53 09 96 16 - **Fax** : 01 53 09 96 00

Email : fcsf@centres-sociaux.asso.fr
